



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*BIENVENUE !
Le webinaire débute à 14h00*



**Le programme européen
pour la recherche
et l'innovation**



Ce webinaire est enregistré pour mise en ligne ultérieure



Le financement par sommes forfaitaires

Webinaire organisé par les PCN juridiques et financiers

7 avril 2022

Organisation : l'équipe du PCN juridique et financier

Fanny Schultz



Marion Bonlieu



Cécile Barat



Ingrid Ly-Ky



Lucie Vaucel



Missions des PCN juridiques et financiers

- **Informier et former sur les conditions de participation**
 - aspects juridiques et financiers généraux du programme
 - Horizon Europe, H2020...en appui de nos collègues PCN thématiques
- **Hotline pour les participants français au programme-cadre**

**Suivez notre actualité via le portail français
et retrouvez y notre trombinoscope**



Intervenante :



Bénédicte Charbonnel,
Commission européenne
DG RTD – Common
Implementation Centre, Common
Service for Business Processes

Et vous, qui êtes vous ?

Répondez *via* votre navigateur :

- directement *via* l'URL suivante :

<https://app.sli.do/event/rVcEnNpenxk9b5u9883LXS>

- site [slido.com](https://www.slido.com) et entrez le code **#lumpsumHE**

Ou en scannant le **QR code** ci-contre :



Présentation du webinaire

Contexte :

Appels à projets « lump sum » tests lancés par la CE depuis 2018 (H2020)

Déploiement plus large prévu pour Horizon Europe

Ce webinaire s'adresse à tous.

Objectifs :

- Comment monter un projet en somme forfaitaire?
- Que faut-il retenir pour la gestion de projet?
- Pourquoi cette nouvelle modalité de financement?

Ne seront pas abordés :

- Les autres types de financement (réels, coûts unitaires...)
- rédaction technique de propositions
- conseils de négociation des accords de consortium

Avertissement

Le contenu de la présente présentation ainsi que les éléments de toute nature l'accompagnant sont réalisés et fournis pour information uniquement, à la date indiquée.

Leurs auteurs et présentatrices ne sauraient être tenues responsables de l'utilisation susceptible d'en être faite par des tiers.

En aucun cas ce contenu et/ou éléments l'accompagnant ne sauraient remplacer les dispositions juridiques ou publiques applicables.



European
Commission

#HorizonEU

HORIZON EUROPE

THE EU
RESEARCH & INNOVATION
PROGRAMME

2021 – 2027

WEBINAIRE SUR LES
FINANCEMENT PAR SOMMES
FORFAITAIRES

07 avril 2022

COMMISSION EUROPEENNE, DG RTD
Centre commun de mise en œuvre

Research
and
Innovation

Pourquoi utiliser les sommes forfaitaires ?

Un potentiel de simplification important

- Malgré les simplifications déjà apportées, le financement basé sur le remboursement des coûts réels reste complexe et source d'erreurs
- Le financement forfaitaire des projets permet de supprimer les obligations de reporting des coûts réels et les audits financiers, entraînant une réduction de la charge administrative
- L'accès au programme devient plus facile, notamment pour les nouveaux participants et les petites organisations

Se concentrer sur le contenu des projets

- Mettre l'accent sur le contenu scientifique et technique des projets

Principes fondamentaux

Les modalités d'évaluation et la convention de subvention des projets *lump sum* suivent autant que possible l'approche standard

- Même critères d'évaluation
- Même calendrier des paiements
- Obligations de reporting technique similaires, avec l'accent mis sur l'**achèvement des *work packages***

Une somme est fixée dans la convention de subvention pour chaque work package et chaque bénéficiaire

➤ *Work package* achevé  paiement

- Les paiements dépendent de la réalisation des activités, et non de l'obtention de résultats positifs.
 - Les *work packages* peuvent être modifiés via des amendements (par exemple pour prendre en compte de nouveaux développements scientifiques)
- Il n'a pas d'intention de juger plus sévèrement la performance des projets *lump sum*.

Deux options

Le type de *lump sum* est spécifié dans le texte du topic auquel vous postulez.

Option 1:

- L'appel à proposition définit le montant de la somme forfaitaire
- Le budget demandé dans votre proposition doit être égal à ce montant
- Votre proposition doit décrire les ressources que vous comptez mobiliser pour ce montant

Option 2:

- Vous définissez le montant de la somme forfaitaire dans votre proposition
- Vous êtes libre de définir le montant nécessaires pour mener à bien votre projet
- Le montant de la somme forfaitaire doit être justifié par les ressources que vous comptez mobiliser

LUMP SUM FUNDING: WHAT DO I NEED TO KNOW?

Soumission et évaluation des propositions *lump sum*



Préparer une proposition lump sum

- Vous utilisez le modèle de proposition standard applicable au type d'action auquel vous postulez.
- Votre proposition doit décrire en détail les activités couvertes par chaque *work package*.
- Pour définir et justifier le montant de la somme forfaitaire, vous devez fournir un tableau budgétaire avec une **estimation détaillée de vos coûts** pour chaque participant et chaque work package. Cette estimation doit être une approximation de vos coûts réels et respecter les règles d'éligibilité des coûts d'Horizon Europe.
- Vous préparez l'estimation détaillée de vos coûts dans un **fichier Excel** disponible dans le système électronique de soumission des propositions.
- L'estimation détaillée des coûts est utilisée pour générer automatiquement la répartition de la somme forfaitaire par *work package* et par participant (bénéficiaires, entités affiliées).

Conception du projet – *Work packages*

Distribution des *work packages* :



Autant que nécessaire, mais pas plus que ce qui est gérable

Un *work package* (WP) est une division majeure du plan de travail de votre projet.

- Une simple activité n'est pas un WPA
- Une tâche n'est pas un WP
- Un pourcentage de progression n'est pas un WP (ex: 50% des tests)
- Un laps de temps n'est généralement pas un WP
(ex: activités mises en œuvre pendant la première année du projet)

Les *work packages* qui durent pendant l'intégralité du projet peuvent être fractionnés pour coïncider avec les périodes de reporting (ex: management, dissémination et exploitation, communication...). Ainsi, les activités correspondantes peuvent être payés à la fin de chaque période de reporting,

Evaluation d'une proposition lump sum

- Des experts indépendants évalueront votre proposition sur la base des **critères d'évaluation standard d'Horizon Europe**: excellence, impact et qualité de la mise en œuvre.
- L'estimation détaillée des coûts sera évaluée par rapport aux activités proposées dans le cadre du critère « mise en œuvre ». Les experts s'assurent que l'estimation est raisonnable et non-excessive et peuvent faire des **recommandations**.
- Si les experts estiment que certains coûts sont surestimés, cela est communiqué dans l'*Evaluation Summary Report*.
- Le montant de la somme forfaitaire sera modifié en conséquence dans la convention de subvention.

LUMP SUM FUNDING: WHAT DO I NEED TO KNOW?

Gestion des projets *lump sum*



Convention de subvention

- Le montant total de la somme forfaitaire est fixé dans la convention de subvention.
- La répartition de la somme forfaitaire par *work package* et par participant est incluse dans la convention de subvention (Annexe 2). L'estimation détaillée des coûts ne fait pas partie de la convention de subvention.
- Une fois le montant de la somme forfaitaire fixée dans la convention de subvention, les coûts réels ne sont pas pertinents.



Budget

Art 5.4
lump sum
MGA

Annex 2 de la convention de subvention

	WP1	WP2	WP3	WP4	WP5	WP6	WP7	WP8	Total
Beneficiary A	250.000			50.000	300.000	250.000		300.000	1.150.000
Beneficiary B		250.000	350.000	50.000			100.000	150.000	900.000
Beneficiary C	100.000	100.000		50.000		280.000			530.000
Beneficiary D		120.000		50.000			100.000	150.000	420.000
Total	350.000	470.000	350.000	200.000	300.000	530.000	200.000	600.000	3.000.000

Parts de la
somme
forfaitaire
par
bénéficiair
e

Parts de la somme forfaitaire par WP

Lump sum
=
Maximum grant
amount

Flexibilité budgétaire

Art 5.5
lump sum
MGA

Vous pouvez utiliser le budget comme vous le souhaitez, tant que le projet est mis en œuvre comme convenu dans la convention de subvention. La distribution réelle de la somme forfaitaires est invisible pour les services européens.

Pour refléter un transfert budgétaire dans la convention de subvention, un amendement est nécessaire.

	WP1	WP2	WP3	WP4	WP5	WP6	WP7	WP8	Total
Beneficiary A	250.000			50.000	300.000	250.000		300.000	1.150.000
Beneficiary B		250.000	350.000	50.000			100.000	150.000	900.000
Beneficiary C	100.000	100.000		50.000		280.000			530.000
Beneficiary D		120.000		50.000			100.000	150.000	420.000
Total	350.000	470.000	350.000	200.000	300.000	530.000	200.000	600.000	3.000.000

Les transferts entre *work packages* sont possibles si:



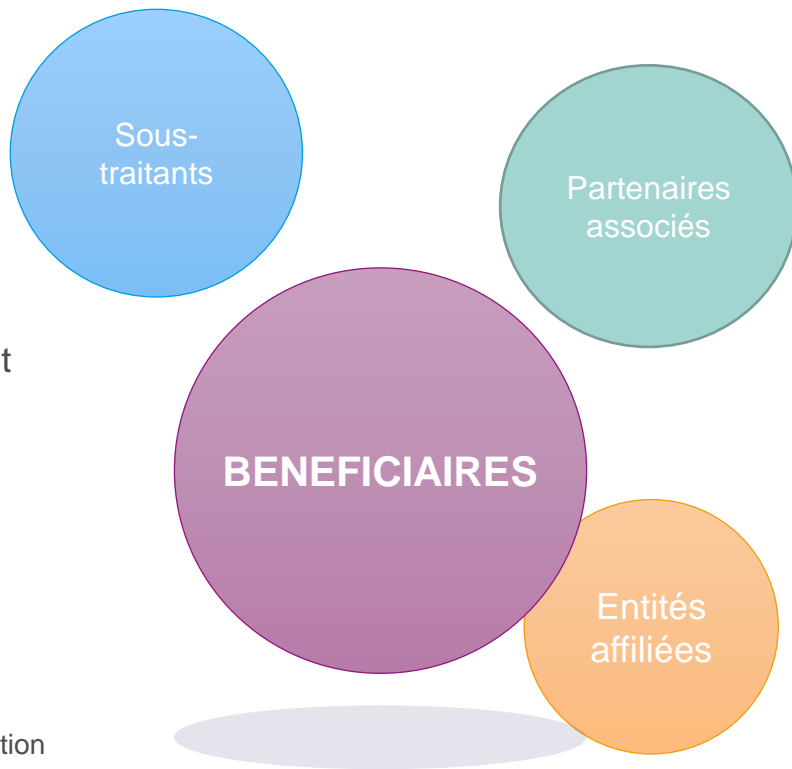
- Les *work packages* concernés ne sont pas déjà achevés (et payés)
- Le transfert est justifié par la mise en œuvre technique et scientifique de l'action.

Consortium

Les coûts réellement encourus ne sont pas pertinents **mais qui met en œuvre les activités importe toujours**

- Les organisations partenaires et leurs activités sont détaillées dans la convention de subvention. Cela inclut :
 - Les bénéficiaires
 - Les entités affiliées (*affiliated entities*)
 - Les partenaires associés (*associated partners*)
 - Les sous-traitants*

* Les activités sous-traitées doivent être mentionnées dans la convention de subvention, mais le sous-traitant peut ne pas encore être connu.



Calendrier des paiements

Types de paiements :

Art 22
lump sum
MGA



Préfinancement

- Même fonctionnement que pour les autres types de subvention
- Le coordinateur distribue le préfinancement selon les modalités de l'accord de consortium



Paievements intermédiaires)

- Un ou plusieurs
- Paiement des parts de la somme forfaitaire indiquées dans l'annexe 2 pour les WP achevés et approuvés lors de la période de reporting



Payment of the balance

- Clôture les aspects financiers de la subvention
- Possibilité de paiements partiels pour les WP partiellement complétés
- Déblocage du montant réservé pour le *Mutual Insurance Mechanism*

Reporting et paiements intermédiaires

Art 22.3.3
lump sum
MGA

À la fin de la période de reporting, vous déclarez les *work packages* que vous avez complété pendant la période. Le rapport technique périodique doit justifier l'achèvement des *work packages*.

	WP1	WP2	WP3	WP4	WP5
Beneficiary A	250.000			50.000	300.000
Beneficiary B		250.000	350.000	50.000	
Beneficiary C	100.000	100.000		50.000	
Beneficiary D		120.000		50.000	
Total	350.000	470.000	350.000	200.000	300.000

← Annexe 2

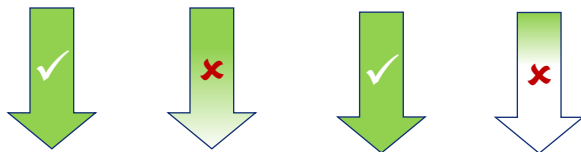
	WP1	WP2	WP3	WP4	WP5
Beneficiary A	Completed			Not completed	Not completed
Beneficiary B		Completed	Completed	Not completed	
Beneficiary C	Completed	Not completed		Not completed	
Beneficiary D		Completed		Completed	

← Statut des *work packages* à la fin de la période de reporting

Reporting et paiements intermédiaires (2)

Après l'évaluation du project officer, les parts de la somme forfaitaire correspondent aux *work packages* approuvés sont payées.

	WP1	WP2	WP3	WP4	WP5
Beneficiary A	250.000			50.000	300.000
Beneficiary B		250.000	350.000	50.000	
Beneficiary C	100.000	100.000		50.000	
Beneficiary D		120.000		50.000	
Total	350.000	470.000	350.000	200.000	300.000



$$\text{Payment} = 350\,000 + 0 + 350\,000 + 0 = 700\,000 \text{ €}$$



Les paiements dépendent de la réalisation des activités, et non de l'obtention de résultats positifs.

Work packages incomplets

- Si un *work package* ne peut pas être achevé pour des raisons scientifiques ou techniques, vous pouvez **introduire un amendement** pour le rendre réalisable (y compris en prolongeant la durée du projet).
- Si le project officer rejette un *work package* que vous avez déclaré complété, vous aurez la **possibilité de répondre à ses observations**.
- Si le rejet du work package est confirmé, la part de la somme forfaitaire associée à ce *work package* n'est pas payée à ce moment. Vous devez terminer le *work package* ultérieurement et le déclarer **à la fin d'une autre période de reporting**.
- Si un *work package* est incomplet à la fin du projet, la part de la somme forfaitaire associée à ce *work package* est **payée partiellement** en fonction du degré d'avancement. Ce montant est déterminée après une procédure contradictoire.

Contrôles ex-post

Art 25
lump sum
MGA

Les contrôles, révisions et audits porteront sur:



La mise en œuvre de l'action (ex: audit technique)



Le respects des autres obligations non financières du contrat de subvention:



Obligations liées à la propriété intellectuelle

Obligations liées aux tierces parties (ex: soutien financier)

Autres obligations (ex: éthique, visibilité du financement de l'UE, dissémination et exploitation...)



Pas de contrôles et d'audits financiers par la
Commission européenne

Justificatifs à conserver

Art 20
lump sum
MGA

Nécessaires (exemples)



- Documents techniques
- Publications, prototypes, livrables
Documentation requise par les bonnes pratiques de recherche telles que les cahiers de laboratoire, ...tout document prouvant que les activités ont été mises en oeuvre comme détaillé dans l'Annexe 1

Same as for all Horizon Europe grants

Non requis



- Feuilles de temps
- Fiches de paie, contrats de travail
- Politique d'amortissement
- Factures, billets de train ou d'avion, ...tout document justifiant les frais réellement engagés

Documents utiles

- [Model Grant Agreement Lump Sum](#)
- [Decision authorising the use of lump sum contributions under the Horizon Europe Programme](#)
- [Présentation *Lump sum funding: what do I need to know?*](#)

Documents d'information bientôt publiés:

- Quick Guide – Lump sum grants in Horizon Europe: why do we need it, how does it work?
- Guide détaillé pour les participants
- Présentation pour les experts évaluateurs



Prochaines étapes

- Suivi des projets *lump sum* en cours, ajustements si nécessaire
- Mise en place progressive:
 - 24 topics *lump sum* en 2022, plus en 2023
- Publication des documents d'information avant l'ouverture des topics *lump sum* (mai 2022)
- Création d'une page *lump sum* sur l'espace d'Horizon Europe sur le Funding & Tenders Portal



Merci !

HorizonEU

<http://ec.europa.eu/horizon-europe>



© European Union 2021

Unless otherwise noted the reuse of this presentation is authorised under the [CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) license. For any use or reproduction of elements that are not owned by the EU, permission may need to be sought directly from the respective right holders.
Image credits: © ivector #235536634, #249868181, #251163013, #266009682, #273480523, #362422833, #241215668, #244690530, #245719946, #251163053, #252508849, 2020. Source: Stock.Adobe.com. Icons © Flaticon – all rights reserved.

Ressources

Documents de référence sur les règles de participation

- Règlement Financier (RFUE)
- Stratégie de mise en œuvre (avril 2020)
- MGA Corporate (mai 2020)
- MGA HEU (25 février 2021)
- Annexes générales aux programmes de travail
- Guide du programme « programme guide » & liste des pays éligibles au financement de l'UE
- Prépublication du MGA « Corporate » partiellement annoté

➤ *Retrouvez l'ensemble des textes officiels d'HEU sur cette page du mini-site Ressources juridiques et financières*

A venir : publication finale et complète du MGA annoté

Ressources utiles via le portail français

www.horizon-europe.gouv.fr

Les pages du PCN juridique et financier

- **Ressources juridiques et financières** : fiches pratiques H2020, boîte à outils HEU (en évolution), notre actualité, nos événements...
- **Montage, dépôt et évaluation des propositions** : instruments de financement, naviguer sur le portail européen, participation d'entités de pays tiers à HEU, impliquer des entités tierces dans un projet, la procédure d'attribution...
- **Page dédiée aux conditions de participation à HEU (introduction)**
- **nos précédents webinaires (à revoir)**

Page recensant tous les PCN HEU français, dont l'équipe du PCN juridique et financier : informations et formations sur les règles de participation du programme-cadre, réponse par courriel ou téléphone aux saisines